



Le plan d'affectation cantonal du site industriel est entré en force mercredi après le retrait des oppositions

Feu vert pour Agrico à Saint-Aubin

« NATASHA HATHAWAY

Broye » Après une attente qui aura duré plus d'un an, le projet de développement d'Agrico à Saint-Aubin connaît une étape qualifiée de « décisive » par le conseiller d'Etat Jean-François Steiert, qui s'est adressé hier aux médias. Toutes les oppositions au plan d'affectation cantonal (PAC) de l'ancien site industriel d'Elanco dans la Broye ont été retirées grâce à des accords passés entre les recourants et l'Etat. L'établissement cantonal pour la politique foncière active (ECPF), l'institution chargée du développement de sites industriels dans le canton.

Rappelons que la mise à l'enquête le 23 avril 2021 du futur campus dédié à l'agroalimentaire, propriété du canton, avait suscité dix oppositions dont trois avaient été portées devant le Tribunal cantonal. Elles émanaient de la Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage (SL-FP), de la section fribourgeoise de l'Association transports et environnement (ATE) et de la commune de Belmont-Broye.

Mobilité en cause

Au cœur des inquiétudes des recourants; l'augmentation du trafic et la future empreinte écologique d'Agrico. En effet, le site pourrait employer jusqu'à 1600 personnes d'ici à 2034, contre quelques dizaines actuellement, engendrant 3300 mouvements par jour dont 660 de poids lourds. Pour Albert Pauchard, syndic de Belmont-Broye, « l'objectif était de préserver le centre du village de Domdidier d'une surcharge de trafic ». Les

négociations ont permis d'aboutir à une convention prévoyant la cantonalisation de la route de l'Industrie tandis que la route de Saint-Aubin, qui traverse le village, deviendra communale.

La solution a pour but d'orienter les véhicules à destination ou en provenance de Saint-Aubin vers la route passant par la zone industrielle de Domdidier, évitant ainsi son centre. Le coût des travaux pourrait atteindre 800 000 francs, un investissement qui n'était pas prévu par la commune. « Nous avons réussi à obtenir une garantie d'indemnisation du canton, mais celle-ci n'a pas encore été chiffrée », a précisé Albert Pauchard.

Du côté de l'ATE Fribourg, l'enthousiasme n'était pas de mise. « Nous avons signé cette convention car nous n'avons plus de moyens légaux ou financiers pour nous opposer, mais nous sommes très inquiets », a souligné sa secrétaire générale, Prisca Vythelingum. Elle a estimé que « le projet ne répond pas aux enjeux climatiques en faisant la promotion d'un site mal desservi en transports publics et avec peu de possibilités de développer le transfert de marchandises ». Par ailleurs, la convention prévoit le lancement d'une étude de faisabilité menée par l'ECPF concernant un raccordement ferroviaire pour la livraison de marchandises avec la gare de Domdidier.

La SL-FP ne partage pas ces critiques. Alors que la fondation déplorait que le PAC autorise la construction d'édifices de 25 à 30 mètres de hauteur ainsi que d'une tour de 60 mètres, le di-

recteur Raimund Rodewald se dit satisfait de la solution trouvée: « La réalisation de la tour est repoussée à l'horizon 2031, ce qui permettra d'amener de nouvelles réflexions notamment en ce qui concerne son intégration paysagère. »

Un site industriel durable

Concilier nature et développement économique est l'un des enjeux principaux pour ce site industriel d'environ 127 hectares dont 27 en zone constructible. Une volonté qui se décline en plusieurs mesures telles que la création d'un guichet de la mobilité pour anticiper son évolution intégrant tous les partenaires du projet dont l'ATE, la limitation du nombre de places de stationnement ou le développement de l'offre en transports publics.

Autant de mesures prévues par l'Etat pour faire d'Agrico « le premier exemple de la nouvelle philosophie cantonale en matière de développement de sites industriels basé sur les trois piliers du développement durable », a indiqué Jean-François Steiert.

« Notre stratégie est de réaliser un site pionnier, un campus agroalimentaire axé sur la durabilité, et avec l'entrée en force du PAC, nous allons enfin pouvoir le développer », s'est réjoui Olivier Curty, président du Conseil d'Etat et président du conseil d'administration de l'ECPF. Prochaine étape? La signature du contrat de vente d'un terrain de 95 000 m² avec Micarna, entreprise filiale de la Migros qui prévoit de déménager son atelier de transformation de volailles de Courtepin. »